



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du [Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).

ÉCLAIRAGE – 3 juin 2016

LANKOANDÉ Wendyam Hervé, *La paix et la sécurité au Sommet de l'UEMOA*, Éclairage du GRIP, 3 juin 2016.

<http://www.grip.org/fr/node/2023>



La paix et la sécurité au sommet de l'UEMOA

Par **Wendyam Hervé Lankoandé**

3 juin 2016

Le 5 juin prochain se tiendra à Dakar le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA). Parmi les sujets qui y seront abordés figure celui de [la paix et de la sécurité](#) dans l'espace UEMOA¹, en l'occurrence la problématique de la lutte contre le terrorisme, ainsi que [18 mesures potentielles](#) en faveur de l'intégration régionale. Cela traduit un développement majeur dans le champ de compétences de l'UEMOA, une organisation à caractère essentiellement économique, et d'autant plus que d'autres organisations sous-régionales jouissent d'une expertise sur cette thématique. Certes, l'espace UEMOA est concerné par la menace terroriste, mais il faut qu'il veille à ce que le volet sécuritaire ne le détourne pas de sa vocation originelle.

L'UEMOA : un espace économique dynamique mais fragile

À l'exception de la Guinée-Bissau essentiellement concernée par la criminalité transnationale organisée, les autres États membres de l'organisation régionale à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal sont confrontés à la menace que représente Boko Haram² et les groupes terroristes et criminels opérant dans [la bande sahélo-saharienne](#). Ces derniers, longtemps actifs dans le sud algérien et le Nord-Mali, se trouvent à présent dans une logique d'extension territoriale, en témoignent les attentats de Ouagadougou au Burkina Faso et de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire en janvier et mars 2016³.



Siège de l'UEMOA, Ouagadougou.

Ces attaques terroristes mettent en berne les investissements directs étrangers (IDE) de certains États⁴ de cette zone économique. Selon l'UEMOA, les attaques terroristes de 2015 ont entraîné [une chute de 6 % des recettes touristiques](#) de l'espace communautaire. En inscrivant donc la question de la lutte contre le terrorisme à l'agenda du sommet des chefs d'État, l'UEMOA entend lutter contre un phénomène qui pourrait entraver ses performances économiques⁵, d'autant plus que le *nexus* sécurité-développement⁶ est devenu un référentiel dominant pour les organisations internationales et les agences de développement.

Récemment, lors de la rencontre des ministres de l'Intérieur de la zone UEMOA qui s'est déroulée à Abidjan le 27 mai en prélude au sommet du 5 juin, quinze points ont été élaborés afin de lutter contre le terrorisme parmi lesquels [l'instauration de patrouilles mixtes, la mise en place de pièce d'identités biométriques et le partage de renseignements](#). Toutefois, en dépit de sa bonne volonté, la compétence de l'UEMOA sur ces thématiques se limite à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En effet, depuis septembre 2002 (et à la suite des attentats du 11 septembre 2001), elle s'est dotée d'une directive sur ces deux sujets⁷, renouvelée en [2007](#) et [2015](#). En revanche, d'autres organisations comme la CEDEAO et le G5 Sahel⁸ constituent des enceintes plus adaptées en matière de lutte contre le terrorisme.

Éviter le syndrome du tout-sécuritaire

La CEDEAO est engagée dans la résolution des crises dans l'espace sous-régional ouest-africain, depuis la guerre civile au Liberia⁹ jusqu'à la récente crise politique au Burkina Faso en septembre 2015¹⁰. Rappelons que, conformément à son traité fondateur de 1975, la CEDEAO avait comme principal objectif de favoriser la croissance économique et le développement économique en Afrique de l'Ouest¹¹. Toutefois, [avec les crises politiques et les guerres civiles dans les années 1990](#), ce mandat a été étendu au maintien de la paix et à la prévention des conflits¹². Pour répondre à ces enjeux, elle s'est dotée d'un mécanisme institutionnel et dispose d'autres instruments juridiques pertinents¹³. En matière de lutte contre le terrorisme, elle dispose également d'un capital non négligeable. Lors de la crise malienne de 2013, elle s'est engagée au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) pour lutter contre les groupes terroristes qui menaçaient l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du Mali.

Quant au G5 Sahel, créé en 2014 afin de coordonner les politiques de développement et de sécurité dans la bande sahélo-saharienne, il constitue un cadre adapté pour lutter contre le terrorisme. Celui-ci regroupe cinq États à savoir

le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Lors du deuxième sommet du G5 en novembre 2015 à N'Djamena, les chefs d'État ont décidé de la création d'une école de guerre sous-régionale, d'un comité de défense et de sécurité et d'une plateforme de coopération en matière de sécurité¹⁴. Ce dernier point sera aussi traité lors du prochain sommet de l'UEMOA, ce qui fait craindre l'effet doublon. En revanche, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ne font pas partie du G5 Sahel et nourrissent chacun des ambitions de puissance sous-régionale. Inscrire donc la question de la lutte contre le terrorisme à l'agenda de l'UEMOA leur permet de discuter de cette question dans un format multilatéral mais réduit.

En conclusion, la lutte contre le terrorisme est devenue un thème dominant au niveau des instances multilatérales. Même l'UEMOA, spécialisée dans le domaine économique, semble être elle aussi tentée par le syndrome du tout-sécuritaire. Nul ne doute que la lutte contre le terrorisme doive se faire suivant une approche globale conjuguant les outils militaire, diplomatique et de développement. Toutefois, dans un souci d'efficacité, il serait plus logique que la CEDEAO poursuive ses efforts sur les questions de paix et de sécurité et que l'UEMOA se consacre à l'intégration économique sous-régionale, d'autant plus que l'espace CEDEAO englobe l'ensemble des États membres de l'UEMOA. La dimension sécuritaire de l'UEMOA pourrait consister en l'intensification de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

* * *

L'auteur

Titulaire d'un master 2 en Études stratégiques de l'Université Paris XIII-Sorbonne Paris Cité, **Wendyam Hervé Lankoandé** est actuellement chercheur-stagiaire au GRIP. Ses travaux s'inscrivent dans l'axe de recherche « [Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique](#) ».

1. L'UEMOA, créée en janvier 1994, est une organisation sous-régionale ayant pour objectif de promouvoir l'intégration économique de ses huit États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.
2. Berghezan Georges, « [Éradiquer Boko Haram : acteurs multiples, résultat incertain](#) », Note d'Analyse du GRIP, 7 mars 2016.
3. Hugon Philippe, « L'attentat de Ouagadougou du 16 janvier 2016 : une extension territoriale du terrorisme dans l'arc sahélo-saharien », IRIS, Tribune du 19 janvier 2016.
4. Sylla Facinet, « Le Burkina, après coup d'État et attentat terroriste : quels impacts sur l'économie ? », Groupe de la Banque africaine de développement, 16 mars 2016.
5. Voir rapport du Fonds Monétaire International n°16/96, mars 2016, p. 1-2.
6. « Il n'y a pas de sécurité sans développement ; il n'y a pas de développement sans sécurité » Rapport du Secrétaire général des Nations unies, « Dans une liberté plus grande », A 59/2005, 21 mars 2005, p.6.
7. [Directive n° 02/2015/CM/UEMOA](#) relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

-
8. Tisseron Antonin, « [Le G5 Sahel : une simple organisation de plus ?](#) », Éclairage du GRIP, 25 mars 2015.
 9. La guerre civile libérienne oppose dans un premier temps (1989-1997) les forces gouvernementales au groupe rebelle baptisé le Front national patriotique du Liberia de Charles Taylor et se solde par l'arrivée de ce dernier au pouvoir. De 1999 à 2003, les hostilités reprennent entre les forces gouvernementales et les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie, un groupe rebelle dirigé par Sékou Conneh. La CEDEAO avait déployé les forces de l'ECOMOG pour tenter de mettre un terme aux hostilités.
 10. Le 17 septembre 2015, la transition dirigée par le président Michel Kafando est renversée par le général Gilbert Diendéré, chef du Régiment de sécurité présidentielle. Selon une feuille de route comportant 13 points, la CEDEAO va mener une médiation au Burkina Faso afin de réinstaller le président de la transition. Pour plus d'informations : Lambolez Cyril, « [Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest](#) », Note d'Analyse du GRIP, 8 octobre 2015.
 11. Voir article 2 du traité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest du 28 mai 1975.
 12. O. Modo Madeleine, « Fiche d'information de l'organisation : CEDEAO », Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP), 21 juin 2012.
 13. Le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (i), son Protocole additionnel sur la Démocratie et la bonne gouvernance (ii) et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.
 14. Voir le communiqué final des chefs d'États du G5 Sahel, novembre 2015.